



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 octobre 2001

Original: anglais et français

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4388e séance du Conseil de sécurité, tenue le 5 octobre 2001, dans le cadre de l'examen de la question intitulée « Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité », le Président a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (S/2001/926) et félicite le Représentant spécial du Secrétaire général et le commandant de la Force internationale de sécurité (KFOR) des efforts qu'ils déploient pour appliquer pleinement la résolution 1244 (1999).

Le Conseil se félicite des élections qui doivent se tenir le 17 novembre car elles serviront de base à l'établissement d'institutions d'auto-administration démocratiques comme il est spécifié dans le Cadre constitutionnel pour l'auto-administration provisoire, en vertu duquel le peuple du Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) pourra jouir d'une autonomie substantielle conformément à la résolution 1244 (1999). Il souligne la responsabilité qu'ont les dirigeants élus du Kosovo d'appliquer intégralement les dispositions de la résolution 1244 (1999) relatives au statut final. Il réaffirme son engagement en faveur de la pleine application de la résolution 1244 (1999), qui reste la base sur laquelle l'avenir du Kosovo sera bâti.

Le Conseil appuie les efforts que continuent de déployer la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la KFOR pour renforcer la sécurité publique, notamment en confisquant les armes et en promulguant un ensemble de lois visant à lutter contre la violence, et pour faciliter le retour des Serbes et des membres d'autres communautés déplacés. Il demande aux dirigeants albanais du Kosovo d'appuyer activement ces efforts pour promouvoir la sécurité et le retour et lutter contre l'extrémisme, y compris les activités terroristes. Il demande en outre aux dirigeants albanais du Kosovo et aux autres dirigeants locaux de condamner publiquement la violence et l'intolérance ethnique. Il leur demande d'exercer toute leur influence et d'assumer leurs responsabilités afin de s'employer activement à ce que la campagne électorale et les élections se déroulent de façon pacifique et démocratique et n'excluent personne. Il souligne la nécessité de bien organiser les élections du 17 novembre et de leur assurer de bonnes conditions de sécurité, et accueille avec satisfaction les mesures qui continuent d'être prises à cet égard.



Le Conseil de sécurité demande à toutes les femmes et à tous les hommes du Kosovo de participer au scrutin du 17 novembre. Ces élections feront en sorte que les diverses opinions soient représentées le plus largement possible au sein des institutions d'auto-administration provisoires. Le Conseil félicite les autorités de la République fédérale de Yougoslavie, en particulier le Président Kostunica, d'avoir encouragé la communauté serbe du Kosovo à s'inscrire, ce qui confirme le caractère multiethnique du Kosovo, et leur demande aussi d'encourager activement la participation la plus complète possible aux élections. Il souligne l'importance, pour la communauté serbe du Kosovo, de s'intégrer dans les structures établies par la MINUK. Il encourage le renforcement d'un dialogue constructif entre la MINUK et les autorités de la République fédérale de Yougoslavie.

Le Conseil de sécurité restera activement saisi de la question. »
